

Initiatives ministérielles

Le mémoire qui a été présenté l'an dernier par l'Association internationale des pompiers et le projet de loi d'initiative parlementaire qu'a présenté mon collègue, la députée de Mission—Coquitlam à ce sujet pourraient tous deux être étudiés plus en détail en comité.

Les pompiers ont intitulé leur mémoire *Right to Know*. Ils font remarquer:

L'aspect le plus dangereux du métier de pompier est constitué par l'intervention liée aux substances dangereuses. Les pompiers du Canada souffrent particulièrement du manque de renseignements à leur disposition en pareils cas. L'accès à des renseignements précis est crucial si on veut sauver des vies humaines et des biens dans des incendies, car le type d'intervention qui convient dans le cas d'une substance dangereuse pourrait se révéler catastrophique si une autre substance se trouvait sur les lieux.

Il existe divers systèmes techniques perfectionnés qui permettraient aux pompiers de connaître la nature exacte des substances dangereuses présentes dans un lieu et de fournir des conseils sur la façon de procéder dans ce genre d'incident. Ces systèmes peuvent être utilisés tant pour les substances dangereuses présentes dans les structures fixes que pour les substances dangereuses en transit.

Les renseignements que donnent ces systèmes visent à renseigner non seulement sur la nature des substances dangereuses présentes mais également sur les techniques d'intervention d'urgence à employer. De tels systèmes peuvent même fournir des directives sur l'évacuation des localités.

Si pareil système d'identification des substances dangereuses était mis en oeuvre, les pompiers disposeraient des données dont ils ont besoin pour intervenir efficacement lorsqu'un incident arrive et pourraient ainsi sauver des vies et protéger les biens ainsi que l'environnement.

L'Association internationale des pompiers est favorable à la mise sur pied d'un système informatisé à l'échelle nationale qui fournirait rapidement aux pompiers des renseignements précis sur les lieux mêmes d'un incident causé par des substances dangereuses.

Je voudrais faire une analogie—je sais que ce n'est pas aussi simple que cela—puisque le même principe s'applique. Si les supermarchés se servent d'ordinateurs pour identifier les prix et tenir leurs inventaires, il n'est pas exagéré de penser qu'on puisse utiliser le même genre de moyens techniques à l'échelle nationale pour permettre aux pompiers et aux équipes d'intervention d'urgence de travailler efficacement.

C'est, selon moi, un objectif tout à fait réaliste. Nous disposons déjà des techniques nécessaires. Le gouvernement a à sa disposition de bonnes études à ce sujet. Nos voisins du Sud poursuivent leurs recherches dans ce domaine. Nous pouvons profiter de tout ce qui se fait dans le monde pour obtenir la meilleure technologie qui soit.

Il va de soi qu'un tel système est coûteux. Toutefois, si on songe aux dommages causés par une seule catastrophe majeure comme celle qui s'est produite il y a quelques années à Mississauga—et encore là, il n'y a heureusement pas eu beaucoup de victimes—ou comme celle qui pourrait survenir à tout moment dans n'importe quelle grande ville canadienne, force est de conclure que le coût relatif à la mise en oeuvre d'un tel système, qui est maintenant techniquement réalisable, est relativement peu élevé. Il suffit d'un grave incident et nous nous apercevons alors que le coût de la mise en oeuvre de ce type de système serait, en fait, une aubaine pour nous tous.

• (1300)

En conclusion, nous appuyons généralement l'objectif général de ce projet de loi. Nous sommes conscients du fait qu'il permet dans une certaine mesure d'améliorer le régime actuel, mais nous croyons qu'on pourrait y apporter d'autres améliorations pour faire en sorte de sauver des vies, de protéger l'environnement et d'assurer la survie de localités dans tout le pays, et nous entendons bien soumettre des propositions à cet effet au comité.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.)

M. Angus: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je pense que vous vous apercevrez que la Chambre est disposée à ce qu'on déclare qu'il est 15 heures afin de pouvoir passer aux initiatives parlementaires.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

Mme le vice-président: Comme il est 15 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.